Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260909-2026_09_165-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 SEPTEMBRE 2026

Auteur du document :Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 11/09/2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf septembre, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Aline LE BOUÉDEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	02/09/2026
Date d'affichage de la convocation	02/09/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	18
Nombre de conseillers votants	19

Etaient présents :

Mme Zilpa VILSALMON, 1ère Adjointe	M.Clarence KAYOMBO-KANKU, conseiller municipal
M.Denis MANCEAU, 2ème Adjoint	M.Julien LEVEZIEL, conseiller municipal
Mme Claudine COUDRAY, 3ème Adjointe	M.Quentin DESPAS, conseiller municipal
Mme Nathalie FOUILLARD, conseillère municipale	Mme Anaïs MONPAYS, conseillère municipale
M.Christophe DÉSAUNAY, conseiller municipal	M.Antoine DUREPAIRE, conseiller municipal
M.Jonathan BOULVAIS, conseiller municipal	M.Romain FIZE, conseiller municipal
Mme Sabrina LE BOLLOCH, conseillère municipale	Mme Céline BALLUAIS, conseillère municipale
Mme Marie-Pierre PIGACHE, conseillère municipale	M.Nabé DIARRASSOUBA, conseiller municipal
M.Anthony CHAILLOT, conseiller municipal	

Etaient absents excusés : Mme Corine CHAVOIX

Etait absent : néant

Pouvoirs : De Mme Corine CHAVOIX à Mme Aline LE BOUÉDEC

M.Romain FIZE est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/09-165 : Objet : Effacement de réseaux- rue de Saint Germain- Etude détaillée – Syndicat Départemental d'Energie 35

Rapporteur : Denis Manceau, 2ème Adjoint

En 2023, le Conseil municipal avait décidé d'engager des travaux d'effacement de réseaux rue de Saint Germain. Il avait mandaté le SDE 35 en vue de réaliser une étude détaillée du projet.

En effet, les compétences sont actuellement réparties entre le SDE35 et la Collectivité de la manière suivante :

- La compétence « électricité » est administrée par le SDE35, autorité unique de distribution d'électricité pour le département d'Ille-et-Vilaine,

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260909-2026_09_165-DE

- La compétence « éclairage public » est transférée par la commune au SDE35,
- La compétence « télécommunications » est portée par la commune.

L'étude est aujourd'hui terminée. Le SDE35 soumet donc la convention définitive au Conseil municipal par, laquelle l'assemblée délibérante mandate le SDE 35 pour assurer la maitrise d'ouvrage des travaux.

Le projet concerne les travaux suivants, situés rue de Saint Germain :

- L'enfouissement des réseaux électriques ;
- L'enfouissement du réseau d'éclairage public ;
- la réalisation des infrastructures de télécommunications (fourreaux, chambres, tranchées, etc.) ;
- des travaux de renforcement du réseau de distribution électrique

La mission du SDE35 porte sur les éléments suivants :

- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et réalisé,
- Choix des fournisseurs et entreprises,
- Suivi, coordination et planification des travaux, organisation des réunions,
- Réception des travaux,
- Gestion administrative, financière et comptable de l'opération,
- Actions en justice.

La Commune s'engage à :

- Voter les crédits de dépenses correspondants,
- Approuver la programmation des travaux,
- Rembourser le mandataire des sommes engagées pour la réalisation des opérations sur la base de la production par celui-ci d'un bilan des factures et des situations payées.

Le montant prévisionnel des travaux est le suivant :

RENFORCEMENT DU RESEAU BT financé par le SDE35

Détail des modalités financières	
Montant estimé des travaux	139 933.18 €
TVA	27 986.64 €
Montant estimé des travaux financés par le SDE35	**167 919.82 €**

EFFACEMENT DES RESEAUX
Travaux sur le réseau électrique

Détail des modalités financières	
Base de calcul de la participation	81 916.41 €
Taux SDE 35	65%

Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260909-2026_09_165-DE

Détail des modalités financières	
Montant estimé de la participation du SDE35	53 245.66 €
Montant estimé de la participation de la commune bénéficiaire HT	28 670.74 €
TVA	0,00 €
Montant total estimé de la participation de la commune bénéficiaire	**28 670.74 €**

Travaux sur le réseau d'éclairage public

Détail des modalités financières	
Base de calcul de la participation	68 917.35 €
Taux SDE 35	50%
Montant estimé de la participation du SDE35	34 458.67 €
Montant estimé de la participation de la commune bénéficiaire HT	34 458.67 €
TVA	0.00
Montant total estimé de la participation de la commune bénéficiaire	**34 458.67 €**

Travaux sur les infrastructures de télécommunications

Détail des modalités financières	
Base de calcul de la participation	52 668.72 €
Montant estimé de la participation de la commune bénéficiaire HT	52 668.72 €
TVA	10 533.74 €
Montant total estimé de la participation de la commune bénéficiaire	**63 202.47 €**

La durée indicative de réalisation des travaux est estimée à **6 mois** à compter de leur démarrage

La commission des finances a émis un avis favorable au projet.

Vu l'avis de la commission des finances du 02/09/2026
Après avoir entendu l'exposé du 2ème Adjoint, et les débats

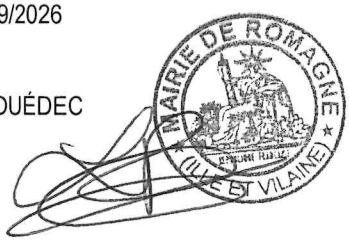
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, dont un pouvoir par :
19 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Approuve** la convention relative à l'opération d'effacement des réseaux rue de Saint-Germain;
- **Accepte** les conditions techniques et financières présentées par le SDE35 ;
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel du projet présenté ci-dessus ;
- **Autorise** Madame la Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents en lien avec cette délibération.
- **Dit** que les crédits sont et seront inscrits au BP 2026 et 2027 ;

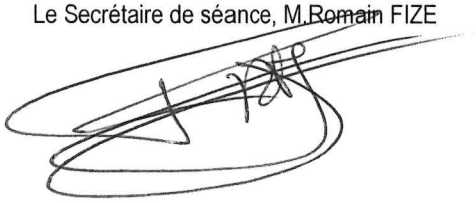
Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260909-2026_09_165-DE

- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire compte tenu
- *de la transmission en Préfecture*
De Rennes le : 11/09/2026
- *de la publication :*
Le : 11/09/2026
La Maire, Aline LE BOUÉDEC



Le Secrétaire de séance, M.Romain FIZE



Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

La Maire



Aline LE BOUÉDEC